



DÉCLARATION DU L20 AU SOMMET DU G20

LOS CABOS, MEXIQUE, 18 ET 19 JUIN 2012

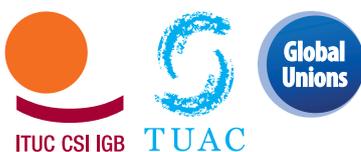
1	Introduction et résumé
3	Croissance et emploi
4	Renforcer le système financier et encourager l'inclusion financière
5	Architecture financière
5	Structures d'aide d'urgence
6	Responsabilité et transparence
6	Ressources de développement
6	Protection sociale
7	Aide au développement, emploi décent et investissements étranger et national
8	Sécurité alimentaire et volatilité des prix des matières premières
8	Développement durable, croissance verte et changement climatique
9	Gouvernance et G20

« Nous sommes fermement convaincus que l'emploi et l'intégration sociale doivent être au cœur de nos actions et de nos politiques afin de restaurer la croissance et la confiance. »

Introduction et résumé

1 Le G20 est actuellement confronté à une situation d'urgence en matière d'emploi. Le chômage au niveau mondial touche désormais environ 200 millions de personnes. Selon l'OCDE et l'OIT, il est nécessaire de créer 21 millions d'emplois chaque année, d'ici 2015, pour retrouver le taux d'emploi d'avant la crise.¹ Cependant, la récession qui touche plusieurs économies, les faibles taux de croissance d'autres pays de l'OCDE et le ralentissement de la croissance dans les pays émergents annoncent la poursuite de la montée du chômage. L'augmentation des contrats de travail précaires et non déclarés, déjà à des niveaux inacceptables, devrait encore se poursuivre. Les marchés financiers continuent de faire des ravages dans nos démocraties, nos économies et nos sociétés. Les populations sont énervées et les tensions sociales sont croissantes et élevées.

2 Les gouvernements ont échoué car ils n'ont pas honoré leurs engagements de prioriser l'emploi et de réduire le pouvoir des marchés financiers. Au début de la crise, le G20 a prouvé son efficacité en prenant des mesures coordonnées pour stabiliser la demande mondiale et en approuvant des propositions de réglementation financière. Toutefois, cet élan s'est dissipé avec l'orientation des gouvernements vers des politiques d'austérité au lieu de lutter contre la récession et d'établir une croissance durable et inclusive. Ces politiques échouent ; l'austérité et la croissance ne sont pas compatibles. À Cannes, les dirigeants du G20 ont adopté le Plan d'action de Cannes pour la croissance et l'emploi. À Los Cabos, ils doivent réaffirmer l'importance de leur rôle en mettant en place un plan de croissance inclusive axé sur l'emploi pour accroître la demande ainsi que des mesures pour lever les recettes fiscales appropriées, diminuant ainsi la dette à moyen terme. Ils doivent prendre plus de mesures pour limiter la taille et la complexité des banques mondiales « trop grandes pour faire faillite » et pour limiter la spéculation financière, afin que les plans gouvernementaux de croissance puissent réussir. Ce sont les gouvernements démocratiques, pas les marchés financiers, qui doivent définir l'agenda politique.



1 OIT-OCDE, Statistiques actualisées pour la Réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20, 26-27 septembre 2011.

3 Dans leurs communiqués et messages politiques, les gouvernements des pays du G20 et les organisations intergouvernementales reconnaissent qu'il est nécessaire de résoudre la crise de l'emploi en accordant autant d'importance à la *qualité* qu'à la *quantité* des emplois. Cependant, le droit du travail est menacé au niveau national, régional et international par des mesures visant à fragiliser les structures de négociation collective, abaisser le salaire minimum et supprimer la sécurité de l'emploi. Le secteur public subit également des réductions de personnel considérables. Ces politiques ne sont pas judicieuses. Elles n'aideront pas à restaurer la croissance. Elles ne font que détruire la confiance des salariés, mécontenter la population et creuser les inégalités salariales, qui ont été identifiées comme l'un des principaux facteurs de la crise.²

4 Les jeunes sont particulièrement touchés par cette crise de l'emploi qui s'aggrave. On estime à 75 millions le nombre de jeunes sans emploi dans le monde. Avec la hausse du chômage de longue durée, la progression constante du taux de chômage des jeunes menace d'affaiblir le potentiel de croissance à long terme et d'accroître le risque d'explosion sociale et d'instabilité politique.

5 Les dirigeants du G20 doivent faire du respect de leurs engagements leur priorité transversale. Ils doivent délaissier les mesures d'austérité au profit de politiques de croissance axées sur l'emploi. Ils doivent agir de manière à renforcer la coopération économique et stimuler la demande et l'emploi, en particulier l'emploi de qualité, renforcer la réglementation financière et instaurer une Taxe sur les transactions financières (TTF), mettre en place un Socle de protection sociale (SPS) et soutenir le développement, lutter contre le changement climatique et promouvoir une croissance durable et, enfin, parvenir à une gouvernance mondiale plus démocratique et plus équitable.

6 Le L20 appelle les dirigeants du G20 à :

- relancer l'économie mondiale grâce à un « Plan d'action de Los Cabos pour la croissance et l'emploi » intégrant les engagements pris pour accroître les investissements publics dans la création d'emplois, l'éducation et la formation, les infrastructures, l'économie « verte » et les services publics de qualité. Un Pacte du G20 pour l'emploi des jeunes doit être l'un des principaux éléments du Plan pour la croissance et l'emploi (§7-8) ;
- organiser une réunion anticipée des ministres des Finances du G20 avec les Ministres du Travail et de l'Emploi pour faire avancer les conclusions de la réunion des Ministres du Travail et de l'Emploi (LEMC) à Guadalajara et organiser une quatrième réunion LEMC en 2013 avant le sommet du G20 en Russie (§9) ;
- prendre des mesures efficaces, et notamment contraignantes, pour réguler à nouveau le système financier, faire face aux banques mondiales « trop grandes pour faire faillite », mettre en place une TTF et éradiquer les paradis fiscaux (§10-12) ;
- élargir les structures d'aide d'urgence des Institutions financières internationales (IFI) pour favoriser l'inclusion sociale et la promotion des emplois décents et réformer la gouvernance de ces institutions afin qu'elles correspondent davantage aux membres du monde entier et qu'elles soient plus démocratiques et responsables (§13-16) ;
- élaborer un plan d'action et un fonds du G20 impliquant à la fois les ministres du Travail et le Groupe de travail sur le développement afin de soutenir la création de socles de protection sociale, notamment la ratification de la Convention n°102 de l'OIT sur la sécurité sociale et le suivi de la Déclaration de Cannes du G20 selon laquelle « *les engagements pris par les pays développés en matière d'aide doivent être honorés* » (§17-21) ;

2 Article intitulé "Inequality, Leverage and Crises" (en anglais uniquement) <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2010/wp10268.pdf>, Michael Kumhof et Romain Rancière, FMI, novembre 2010.

- élargir l'aide, réorienter la destination des subventions et passer en revue les accords commerciaux et d'investissement afin de garantir la sécurité alimentaire, promouvoir l'emploi décent pour les salariés agricoles le long de la chaîne de production agricole et réduire la volatilité des prix des matières premières (§22-23) ;
- élever le degré d'ambition de la Conférence Rio +20 en s'accordant sur des objectifs mondiaux en faveur du travail décent, d'emplois verts et de dispositifs de protection sociale et mettre en place des plans nationaux intégrant des cibles qui permettent d'atteindre ces objectifs (§24-27) ;
- officialiser l'interaction entre le G20 et les partenaires sociaux par le biais du L20 et du B20 (§29).

Croissance et emploi

7 Un écart dangereux de crédibilité se creuse entre les déclarations des chefs d'État du G20 sur l'emploi et l'incapacité des gouvernements des pays du G20 à faire de l'emploi une priorité économique. Les mesures d'austérité des gouvernements et la réduction du déficit à court terme ont poussé la zone euro en récession. La montée du chômage n'est pas seulement une bombe à retardement sur le plan social et politique. Ce phénomène constitue désormais le principal obstacle à la réduction du déficit. Les salariés et les consommateurs ont besoin d'avoir confiance en l'avenir, tout comme les entreprises ont besoin d'avoir confiance pour investir leurs bénéfices record. Un changement fondamental d'orientation est nécessaire pour éviter une déflation collective vouée à l'échec. Les services publics et les transferts ont joué un rôle capital dans la stabilisation de la demande pendant la crise, mais ils n'en sont pas moins menacés. Les services publics doivent être renforcés et non supprimés.

8 Le L20 appelle les dirigeants du G20 à changer leurs priorités, à en finir avec l'austérité pour une croissance inclusive et la création d'emplois et à mettre en œuvre un « Plan de Los Cabos pour la croissance et l'emploi » qui permettrait de :

- Investir dans les infrastructures et donner la priorité aux projets les plus prometteurs en termes de croissance et de création d'emploi, notamment ceux qui contribuent à créer des économies respectueuses de l'environnement et qui privilégient les investissements et les emplois verts ;
- Créer un Pacte du G20 pour l'emploi des jeunes en étroite coopération avec les partenaires sociaux afin d'investir dans l'éducation, la formation, le développement des compétences, l'innovation et les programmes de réinsertion sociale par le travail, notamment en mettant l'accent sur le chômage des jeunes ;
- Inciter les autorités européennes à s'orienter vers des réformes de gouvernance promouvant la croissance grâce à la mise en place d'obligations indexées sur la croissance, d'euro-obligations et à la capitalisation élargie de la Banque d'investissement européenne ;
- Investir dans des services publics de qualité, notamment le secteur de la santé ;
- Mettre en place, le cas échéant, des subventions pour l'emploi et des réductions ciblées des taxes sur les salaires afin d'optimiser l'impact sur la création d'emplois ;
- Stimuler les revenus des salariés à revenus faibles et moyens afin d'accroître la demande et de réduire les inégalités ;
- Faire en sorte que les recommandations du FMI, de l'OCDE, de l'OIT et de la Banque mondiale en matière de politiques de création d'emplois correspondent au programme sur les emplois décents.

9 Afin de mettre en œuvre ce plan, nous appelons les dirigeants du G20 qui se réuniront à Los Cabos à :

- approuver les recommandations formulées par les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à Guadalajara en tant que partie intégrante des conclusions du G20 à Los Cabos ;

- approuver et élargir le programme du Groupe de travail du G20 sur l'emploi afin de superviser les mesures politiques du G20 en matière d'emploi et de protection sociale ;
- approuver la tenue d'une réunion anticipée des ministres des Finances du G20 avec les ministres du Travail et de l'Emploi pour faire avancer les conclusions de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi (LEMC) à Guadalajara et organiser une quatrième réunion LEMC en 2013 avant le sommet du G20 en Russie ;
- Faire de l'emploi décent un indicateur officiel du Processus d'évaluation mutuelle (PEM) pour une « croissance forte, durable et équilibrée », avec des indicateurs de revenu relatif et d'inégalités de richesse ;
- Institutionnaliser des consultations renforcées à tous les niveaux, notamment à celui des dirigeants du G20, avec les représentants des organisations d'employés et d'employeurs.

Renforcer le système financier et encourager l'inclusion financière

10 Les progrès réalisés dans le cadre du « Plan d'action » du Conseil de stabilité financière (CSF)³ pour faire avancer les réformes convenues sont désespérément lents. Principale source de préoccupation : le manque d'ambition pour combattre les grands conglomérats financiers devenus « trop grands pour faire faillite », comme cela a été identifié sur la liste des institutions financières mondiales d'importance systémique du G20⁴. Toutefois, il est également nécessaire d'accélérer de manière urgente les réformes concernant les activités financières parallèles, la réglementation des produits dérivés, la gestion des rémunérations et des risques des banquiers, les agences de notation, le « trading » spéculatif, la coopération sur l'évasion fiscale internationale ainsi que la protection des consommateurs de services financiers. De même, le G20 n'est pas parvenu à faire progresser les initiatives visant à taxer les institutions financières telles que la Contribution à la stabilité financière (CSF) et la Taxe sur les activités financières (TAF) proposées par le FMI et la TTF proposée par la Communauté européenne.

11 Les banquiers ont avancé l'argument que le risque d'une récession à double creux justifie le retardement ou l'application partielle de ce programme de réformes. Au contraire, les syndicats jugent qu'il est impératif de les accélérer. En Europe, en particulier, ce ne sont pas les déficits budgétaires qui constituent une menace imminente pour les gouvernements et les salariés mais leur exposition aux risques et aux passifs générés par des institutions et des marchés financiers mal réglementés et insuffisamment supervisés ainsi que par des attaques spéculatives répétées sur les marchés des obligations et des dérivés. Malgré le fait que la Banque Centrale Européenne (BCE) ait injecté un montant prodigieux d'un trillion d'Euros de liquidité dans le système bancaire, les banques amassent cet argent plutôt que de l'utiliser pour fournir plus de crédit ou pour soulager les marchés de dettes publiques actuellement perturbés. Cette crise qui s'empire est une menace réelle non seulement pour la zone euro mais également pour l'économie mondiale dans son ensemble.

12 Le L20 appelle le G20 à :

- convenir à de plus nombreuses mesures contraignantes visant à limiter la taille et la complexité des banques mondiales devenues « trop grandes pour faire fail-

³ Tel qu'indiqué dans le rapport de situation du CSF intitulé "Status Report on the progress in implementing the G20 Recommendations on Financial Regulatory Reform" (en anglais uniquement), 4 novembre 2011 http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_111104hh.pdf

⁴ "Policy Measures to Address Systemically Important Financial Institutions" (en anglais uniquement), Conseil de stabilité financière, 4 novembre 2011 <http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_111104bb.pdf>.

- lite », notamment la séparation obligatoire entre les activités de banque commerciale et de banque d'investissement ;
- soutenir la création d'une TTF ;
 - éradiquer les stratégies de trading ultra-spéculatives telles que le trading à haute fréquence et la vente à découvert à nu ;
 - garantir que le trading de toutes formes de dérivés standardisés s'effectue sous le contrôle d'échanges réglementés et appliquer des règles strictes sur les dérivés non standardisés ;
 - mettre en œuvre le cadre prudentiel Bâle III dans tous les pays du G20 et éliminer le risque d'« arbitrage réglementaire » grâce à une réglementation efficace du secteur bancaire parallèle ;
 - renforcer les procédures de gestion des risques des banques, qui continuent d'être totalement inadaptées, et limiter les rémunérations des banquiers et des traders ;
 - instaurer la responsabilité légale des agences de notation, revenir au modèle économique de l'investisseur-payeur, réduire la dépendance à leur notation et accroître la concurrence ;
 - élever les critères du Forum mondial sur la transparence fiscale piloté par l'OCDE afin d'intégrer l'échange automatique de renseignements entre les administrations fiscales et l'application de sanctions aux juridictions qui ne respectent pas les exigences minimales ;
 - renforcer l'autonomie des consommateurs grâce à la publication d'informations normalisées et détaillées sur les services financiers, les protéger des pratiques commerciales abusives et faciliter, le cas échéant, la restructuration de la dette des ménages.

Architecture financière

Structures d'aide d'urgence

13 La crise de la dette grecque a démontré l'interdépendance du système financier mondial ainsi que l'inadéquation des structures d'aide d'urgence actuellement en place. L'économie grecque représente un peu plus de 2 % du PIB de la zone Euro mais les répercussions de la crise de la dette à laquelle le pays est confronté s'étendent bien au-delà des frontières européennes. Lorsque les autorités européennes ont finalement réagi, les mesures prises se sont avérées insuffisantes et trop tardives. On ne sait pas si le fonds de sauvetage de la zone Euro dispose de ressources suffisantes. Bien que le Sommet du G20 à Londres ait triplé les ressources de prêt du FMI, aucune disposition similaire n'a été prise concernant le fonds de sauvetage de la zone Euro, au cas où d'autres économies importantes nécessiteraient une aide d'urgence.

14 En plus des réformes de gouvernance économique européenne axées sur la croissance, le L20 appelle le G20 à améliorer les structures d'aide d'urgence compte tenu de la fragilité persistante de tous les segments de l'économie mondiale :

- Fournir des ressources de prêt d'urgence à des taux faibles, que ce soit par le biais d'accords régionaux spécifiques ou d'un mécanisme mondial géré par le FMI. Instaurer le critère selon lequel l'aide financière doit être accordée pour soutenir les stratégies de croissance inclusive dans les pays emprunteurs, en privilégiant les politiques qui optimisent les retombées sur l'emploi, notamment en octroyant des prêts aux PME dépourvues de crédits à court terme vitaux. L'objectif est d'éviter les faillites ;
- Garantir que la Banque mondiale, dont les capacités de prêt ont été renforcées suite à une augmentation générale du capital approuvée par le G20, accorde une

priorité bien plus grande à la création d'emplois décents et au respect des droits du travail et d'éducation comme objectifs centraux de ses stratégies de développement ;

- Soutenir une nouvelle allocation générale de Droits de tirage spéciaux (DTS), en s'appuyant sur la première allocation générale qui a été décidée lors du Sommet du G20 à Londres.

Responsabilité et transparence

15 Les structures de gouvernance des IFI doivent fixer les normes les plus élevées possibles en matière de prise de décision démocratique, de responsabilité et de transparence. Concernant la représentation, l'augmentation des droits de vote des pays émergents convenue au FMI constitue un pas vers une représentation plus large. Cependant, le fait qu'elle n'a pas encore été complètement ratifiée et appliquée préoccupe le L20. Loin de constituer un exemple en matière de transparence, les procédures de sélection des responsables du FMI et de la Banque mondiale pourraient difficilement être moins démocratiques. Ce processus implique les puissances économiques qui ont monopolisé ces postes depuis la fin de la Seconde guerre mondiale en exerçant leur prérogative tacite, opaque et traditionnelle.

16 Le L20 appelle le G20 à :

- mettre en œuvre les changements convenus concernant le vote des pays émergents au FMI et instaurer de nouvelles augmentations des droits de vote au sein des IFI, qui bénéficient en particulier aux pays en développement, afin que le groupe des pays en développement et émergents membres jouissent au minimum d'une représentation paritaire par rapport aux pays riches ;
- examiner la possibilité de mettre en place un système de vote à la double majorité selon lequel une majorité des pays votants ainsi qu'une majorité des votes pondérés doivent approuver les décisions prises lors des réunions du conseil d'administration ;
- réformer le processus de sélection des responsables des IFI en instaurant un processus transparent visant à recruter les candidats les plus compétents pour ces postes.

Ressources de développement

Protection sociale

17 Aujourd'hui, 1,4 milliard de personnes luttent pour survivre avec moins de 1,25 dollar par jour, soit 84 millions de plus qu'avant la crise. Dans un tel contexte, les principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) risquent de ne pas être atteints d'ici l'année cible de 2015. Des mesures urgentes doivent être prises pour remettre les progrès en faveur des OMD sur les rails. En d'autres termes, la protection sociale doit être remise au cœur du programme international de développement.

18 À Cannes, les dirigeants du G20 ont reconnu « *qu'il est important d'investir dans des socles de protection sociale qui soient adaptés à chaque situation nationale* » (paragraphe 6) grâce à la définition en quatre axes de l'OIT comprenant : « *...un accès aux soins de santé, une garantie de revenu pour les personnes âgées et handicapées, l'octroi de prestations pour les enfants à charge, une garantie de revenu pour les chômeurs et une aide pour les travailleurs pauvres* ». Le communiqué de Cannes a également cité « *le rapport* du Groupe consultatif des Nations Unies sur le socle de protection sociale, présidé par Mme Michelle Bachelet ».

19 Les syndicats soutiennent une double approche fondée sur les dimensions « horizontales » et « verticales » de la protection sociale : élargir le socle de protection sociale (SPS) à tous les individus, tout en cherchant à offrir des niveaux plus élevés de garantie de revenu grâce à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention n°102 de l'OIT sur la sécurité sociale.

20 Le L20 appelle les dirigeants du G20 à :

- élaborer un plan d'action du G20 afin de soutenir la création d'un SPS au niveau national ;
- établir un fonds mondial pour le SPS cofinancé par les gouvernements des pays du G20, la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement ;
- inciter tous les pays du G20 à soutenir la ratification et la mise en œuvre de la Convention n°102 de l'OIT sur la sécurité sociale ;
- soutenir la mise en œuvre de la Recommandation sur le socle de protection sociale qui doit être adoptée lors de la Conférence internationale du travail 2012 de l'OIT ;
- assister un groupe de pays pilotes pour accélérer la mise en place du SPS avec le soutien de toutes les organisations internationales concernées ;
- augmenter la collaboration entre l'OIT et le FMI pour soutenir les pays dans la création d'un espace fiscal pour la mise en place du SPS ;
- soutenir l'entière intégration des éléments ci-dessus dans la stratégie de protection sociale de la Banque mondiale 2012-2020 ;
- créer un mécanisme inter-agences coordonné par l'OIT qui implique toutes les agences des Nations Unies concernées, les IFI et les entités régionales afin de favoriser la mise en place du SPS au niveau mondial, régional et national comme le préconise le rapport Bachelet des Nations Unies ;
- approuver la proposition qui stipule que tous les gouvernements doivent avoir instauré d'ici 2020 au minimum un SPS qui répond aux critères de l'OIT.

Aide au développement, emploi décent et investissements étranger et national

21 Le L20 s'inquiète de la stagnation des flux d'aide publique, voire dans certains cas de leur diminution, malgré les engagements pris dans la Déclaration finale du Sommet du G20 de Cannes selon laquelle « *les engagements pris par les pays développés en matière d'aide doivent être honorés* ». Nous appelons le G20 à :

- maintenir et renforcer ses engagements concernant l'Aide publique au développement (APD) afin d'atteindre les OMD ;
- Allouer plus de ressources pour promouvoir des programmes de développement qui promeuvent la justice sociale, créent des emplois décents et renforcent la participation des partenaires sociaux ;
- respecter les engagements sur l'accès universel à la prévention et au traitement du VIH et du sida afin de briser le lien entre pauvreté et insécurité économique constante et augmentation des taux de transmission du VIH ;
- approuver la mise en œuvre complète des conclusions du Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, novembre 2011) et reconnaître l'importance de la promotion du dialogue social et renforcer le pouvoir des organisations de salariés en termes d'organisation et de négociation collective ;
- fonder les initiatives visant à « soutenir le cadre réglementaire de l'investissement étranger et national » sur les instruments internationaux faisant autorité dans ce domaine, à savoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, soutenus en juin 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU ainsi que la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les

entreprises multinationales et la politique sociale, en s'assurant que le respect de ces normes est intégré dans toutes les structures nationales et internationales, dont les organismes de crédit à l'exportation.

Sécurité alimentaire et volatilité des prix des matières premières

22 Des millions de personnes dans le monde entier sont confrontées à la faim et à la famine. En cause : un régime commercial et d'investissement qui fragilise la sécurité alimentaire et soutient une agriculture non durable et le manque de réglementation des prix de l'alimentation et des matières premières. Il est capital de placer le travail décent, le salaire vital et le droit à l'alimentation des salariés du secteur alimentaire au cœur des politiques afin de parvenir à un système alimentaire pérenne et à la sécurité alimentaire.

23 Le L20 appelle le G20 à faire preuve de leadership lorsqu'il s'attaquera à cette question et à :

- étendre l'aide aux pays les plus pauvres touchés de plein fouet par l'augmentation du prix des céréales et d'autres aliments ;
- revoir les réglementations sur le commerce et les investissements qui favorisent l'insécurité alimentaire et réduisent les capacités agricoles ;
- supprimer les subventions qui fragilisent la sécurité alimentaire actuelle et à venir, notamment celles destinées aux cultures d'exportation et à la production de biocarburant ;
- fournir des mécanismes réglementaires efficaces sur les marchés des produits agricoles de base et sur les marchés de contrats à terme afin de limiter la spéculation ;
- s'engager en faveur d'un véritable investissement dans l'agriculture, notamment l'aide à la production agricole à petite échelle afin de restaurer l'équilibre entre l'offre et la demande, garantie de la sécurité alimentaire, ainsi que des politiques visant à créer de l'emploi décent et à assurer le droit à l'alimentation pour les salariés de ce secteur ;
- impliquer les syndicats dans l'élaboration des politiques sur la sécurité alimentaire au niveau national et international et prendre des mesures pour soutenir les syndicats dans leurs efforts pour s'organiser de façon libre dans le secteur agricole.

Développement durable, croissance verte et changement climatique

24 Une croissance écologiquement durable est impossible en l'absence d'intégration sociale et de création d'emplois. Les gouvernements doivent relancer la transition grâce à un ambitieux programme d'investissements assorti de stratégies de « transition juste » : investissements dans le développement de compétences et des politiques actives pour le marché de l'emploi, élargissement de la protection sociale, création de nouveaux mécanismes de consultation des syndicats et extension de la recherche sur les éventuelles répercussions d'une transformation verte en matière d'emploi.

25 Les économies durables peuvent créer des emplois décents dans tous les pays industrialisés, émergents et en voie de développement dans des secteurs aussi variés que la production, le rendement et la modernisation énergétiques, les transports publics et le développement rural. Une étude de la CSI et de l'institut Millenium suggère que des investissements à hauteur de 2 % du PIB chaque année dans des infrastructures

durables dans seulement six pays du G20 au cours des cinq prochaines années pourrait créer jusqu'à 42 millions d'emplois⁵. Atteindre ce potentiel nécessite des actions immédiates d'envergure. Ces actions contribueront à leur tour à convaincre les salariés de la réalité de la création d'emplois et de la justesse de la transition vers une économie plus durable.

26 Le Sommet du G20 doit convenir d'une contribution ambitieuse à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui se déroulera juste après le Sommet du G20 à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin, et :

- se mettre d'accord pour lancer une initiative mondiale sur l'emploi, qui intégrera la promotion d'emplois verts, en mettant l'accent sur les jeunes salariés, afin d'atteindre l'objectif « Un travail décent pour tous ». Les progrès réalisés pour atteindre cet objectif doivent se mesurer en termes de réduction du chômage, d'élimination de la pauvreté des salariés et de partage des emplois verts comme pourcentage de la création du nombre total d'emplois d'ici 2030 ;
- garantir que les décisions prises dans le cadre de l'« économie verte » consacrent la justice sociale, l'égalité entre hommes et femmes, les emplois décents, notamment les droits syndicaux, la démocratie et une transition juste pour les salariés ;
- convenir de programmes nationaux sur cinq à dix ans avec des objectifs de création d'emplois décents et verts et de transformation d'emplois existants en emplois décents et verts, tout en mettant en place des politiques connexes favorisant le travail décent grâce à des investissements verts représentant au moins 2 % du PIB.

27 En s'appuyant sur les conclusions de la COP17 à Durban, les gouvernements du G20 doivent confirmer les priorités suivantes avant la tenue de la COP18 en décembre 2012 :

- élaborer un ambitieux mandat fondé sur la plate-forme de Durban et sur les principes fondamentaux de la CCNUCC, destiné à fournir une architecture juridiquement contraignante pour le régime climatique afin de limiter la hausse des températures à moins de 2°C et envisager de réduire la cible à 1,5°C ;
- atteindre la pleine mise en œuvre du Fonds vert pour le climat, notamment garantir la disponibilité des ressources nécessaires ;
- garantir la mise en application des engagements précédents afin d'assurer une transition juste vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au changement climatique au sein de la plate-forme de Durban pour une action renforcée et encourager des initiatives communes entre la CCNUCC et l'OIT sur les aspects emploi des politiques climatiques.

Gouvernance et G20

28 Le G20 doit réaffirmer l'importance de son rôle dans la lutte contre la récession et l'instauration d'une croissance durable et inclusive. Le L20 appelle le G20 à :

- encourager la cohérence entre les politiques économiques, commerciales, sociales et environnementales aux niveaux national, régional et mondial, en partenariat avec l'OIT, le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, l'UE, l'OCDE, le CSF et les agences des Nations Unies concernées afin d'évaluer dans quelle mesure leurs analyses de la crise et de l'après-crise respectent les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi. Cette évaluation sera menée avec la collaboration des partenaires sociaux ;
- conclure des accords entre toutes les organisations internationales sociales, environnementales et économiques en ce qui concerne le statut des observateurs ;

⁵ Les syndicats mettent au défi les ministres des Finances des pays du G20 de débrider l'investissement dans l'emploi vert ; <<http://www.ituc-csi.org/les-syndicats-mettent-au-defi-les.html?lang=fr>>.

- augmenter le degré de dialogue social et de consultation aux niveaux national et international afin de faire appliquer efficacement les engagements politiques ;
- faciliter la représentation et l'interaction directes des partenaires sociaux, dans le cadre du L20 et du B20, avec les chefs d'État du G20 afin de jeter les bases d'une prise en compte efficace des préoccupations des salariés.

29 Afin de faire preuve d'efficacité dans la lutte contre la récession et pour l'instauration d'une croissance inclusive, le G20 doit tracer un chemin stable depuis le Mexique en 2012 jusqu'en Russie en 2013. Conformément à l'engagement de la Déclaration de Cannes d'inclure les partenaires sociaux (« *Convaincus du rôle essentiel du dialogue social, nous nous félicitons des résultats du B20 et du L20 et de leur communiqué conjoint* »), le dialogue social avec les partenaires sociaux doit être au cœur de ce nouveau défi.



**DÉCLARATION DU L20
AU SOMMET DU G20
LOS CABOS, MEXIQUE,
18 ET 19 JUIN 2012**

